

# Snep retraités

## Bulletin d'informations

# Des retraités toujours en activité !

### Sommaire :

- EDITO  
P 1
- CREPS  
P 2
- ACTIONS  
P 3
- SANTE  
P 4-5-6
- Pages d'histoire  
P 7-8-9
- ACTUALITE  
P 10-11-12
- SEJOURS  
P 13-14
- Syndicalisation  
P 15-16

Le groupe des responsables du secteur retraités du SNEP organise depuis quelques années des rencontres où les collègues peuvent se retrouver, participer à des activités culturelles et sportives diverses, mais aussi échanger, discuter, construire de l'activité.

Ils se sont retrouvés ces derniers mois à Antibes, en Guadeloupe, en Bretagne, en Sologne et se retrouveront en Corse en octobre. A Dinard, sous l'impulsion d'Yvon Adam, ils ont organisé une initiative publique du SNEP, où Jean Lafontan représentait la direction nationale, contre la fermeture du CREPS et notamment celui de Dinard.

La réussite de ces rencontres montre qu'elles répondent à une attente, à un besoin : de se retrouver, d'avoir des activités ensemble, certes, mais aussi d'échanger, de discuter et parfois, de rompre un certain isolement que peuvent vivre les retraités par rapport au SNEP et à la FSU. Beaucoup souhaitent mieux s'impliquer, faire partager leur expérience, intervenir et agir, pour leurs revendications particulières (pouvoir d'achat, santé,...) mais aussi par solidarité avec la profession et le métier qu'ils ont contribué à construire. Ils sont souvent exigeants à l'égard des directions locales et nationale de leur syndicat. Cette exigence doit être vécue, non comme un poids mais comme une chance, comme une richesse, par les actifs et par le SNEP qui doit avoir le souci permanent de prendre en compte aspirations, besoins et propositions des collègues retraités.

**Le SNEP ne saurait être deux organisations, celle des actifs d'un côté, celle des retraités de l'autre, c'est ensemble que nous défendrons le métier, la discipline et les personnels, qu'ils soient ou non encore en activité.**

**Nos retraités sont actifs ? ... qu'ils continuent !**

Serge CHABROL

## ***"Le devenir des CREPS, non au désengagement de l'Etat"***

Lors du séjour d'été les retraités au CREPS de Dinard organisent la riposte.

Les 20 retraités se sont joints à l'initiative d'Yvon ADAM, d'organiser au CREPS un débat lors d'une conférence de presse régionale, à laquelle Jean LAFONTAN était invité, sur le thème :

### ***"Non au démantèlement du CREPS de Dinard"***



Réussite totale, 60 personnes ont répondu à leur appel (en plus des 20 retraités).

Enseignants, administratifs et employés du CREPS

8 élus municipaux des 3 tendances politiques

Le conseil général de Dinard

De nombreux dirigeants de clubs, d'associations et de fédérations sportives

Des parents d'élèves FCPE

Le représentant du Comité Olympique (CNOSF)

Le président du Conseil Régional a adressé un message, souhaitant recevoir le SNEP

Les 2 journaux, "L'Ouest France" et le "Pays Malouin" ont rédigé plusieurs articles

France 3 régional et TV Rennes ont réalisé 4 séquences télévisées

### **Premiers résultats :**

Un large débat a conduit à l'unanimité des participants pour que le CREPS de Dinard demeure un établissement d'Etat, qu'il ne soit pas régionalisé, et qu'il développe de nouvelles missions conformes aux évolutions actuelles du sport.

Pour rappel le CREPS a formé et forme toujours des milliers de cadres de niveau national, les besoins étant toujours plus grands pour se mettre au service de la population et des sportifs et que le CREPS de DINARD a élaboré un projet d'établissement ambitieux pour les années 2008/2012.

Il a été décidé la constitution d'un "Comité de défense et de développement du CREPS".

Les conditions sont désormais créées pour amplifier le mouvement dans toute la Bretagne qui doit défendre son seul établissement public national.

### **Quelques réflexions pour l'avenir :**

Preuve est faite que la riposte est possible, que l'on peut redonner confiance à une opinion publique inquiète, fragilisée par des "réformes" brutales, qui dans le sport visent à l'abandon de la mission de l'Etat, au profit de la logique du marché du sport.

Preuve est faite aussi, que les retraités peuvent jouer un rôle, que leur expérience militante et leur connaissance du terrain sont précieuses, d'autant qu'ils sont souvent issus des CREPS.

Merci à Daniel LEROY, à Michèle BUCLON pour les notes prises au cours de cette conférence, et à Catherine MERIC.

Yvon ADAM

## **SEMAINES REVENDICATIVES DES RAISONS FORTES DE SE MOBILISER ! ENSEMBLE AGIR DANS LA DUREE**

### **ACTIFS ET RETRAITES**

**Le 7 octobre** : les organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent les salariés à participer massivement à la journée d'action syndicale mondiale pour un travail décent à l'initiative de la CSI (Confédération Syndicale Internationale). Une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour promouvoir dans le monde les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté.

Dans notre pays, ce sera l'occasion pour les salariés dans toutes les professions et sur tout le territoire d'affirmer l'exigence d'emplois de qualité pour toutes et tous, de salaires revalorisés, d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes, d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau, des services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale.

**Le 19 octobre** : à l'appel des fédérations de l'Éducation et de la FCPE, **manifestation nationale à Paris**. Pour imposer nos exigences pour le système éducatif et ses personnels. Ce que nous voulons c'est une école plus juste dans une société plus juste. Les mobilisations des parents, des lycéens, des personnels de l'éducation l'ont montré l'an dernier : il faut une politique éducative ambitieuse qui réponde aux besoins des élèves, des familles, de la société ; il faut réduire les effectifs des classes, aider les élèves sur le temps scolaire, mieux former les enseignants...

Ne laissons pas faire, dès la rentrée, exigeons ensemble d'autres choix pour l'école.

### **RETRAITES ET ACTIFS**

**Le 16 octobre** : Manifestations décentralisées des retraités à l'appel des unions confédérales de retraités de la CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC, de la FGR et de la FSU.

Pour la section fédérale des retraités de la FSU "la semaine bleue", et particulièrement le 16 octobre, doivent être l'occasion d'une mobilisation exceptionnelle pour la revalorisation des pensions, l'amélioration des conditions de vie des retraités et personnes âgées.

## **CNRPA**

### **Extraits de la conférence sur les retraites du 20 décembre 2007**

Le Conseil National des Retraités et Personnes Agées (CNRPA) est une instance consultative représentant 13 millions de retraités et personnes âgées. Madame GISSEROT en est la vice présidente.

Exposé des motifs de la loi 2003 "tous les retraités doivent pouvoir bénéficier d'une garantie du pouvoir d'achat de leurs pensions". Les éventuelles mesures prises doivent être applicables dès 2008, cette disposition porte en elle cette espérance de garantie d'un pouvoir d'achat de la pension tout au long de la vie.

Dans son rapport au Parlement, le rapporteur de la branche vieillesse (Denis Jacquat) constatait que le pouvoir d'achat des pensions ne cessait de se dégrader, chiffré par rapport aux prix à 10 % entre 1994 et 2004 (l'érosion du pouvoir d'achat des retraités).

Cette perte s'est aggravée à cause :

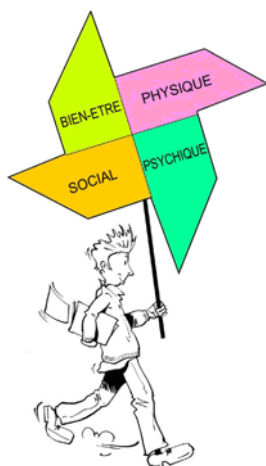
**Des charges nouvelles** : forfait santé, franchises médicales, dépassements d'honoraires, augmentation des cotisations de complémentaire maladie, reste à charge des frais occasionnés par l'accompagnement à domicile et l'accueil en établissement. Et nous avons failli avoir la récupération sur succession de l'APA, réforme heureusement avortée au grand soulagement du secteur totalement mobilisé !

**De la hausse du coût de la vie** : dans un contexte de creusement des inégalités (cf. rapport du centre d'analyse stratégique du CREDOC) et d'élargissement de la pauvreté qui touche un nombre de plus en plus important de retraités, de veuves notamment, (ils sont de plus en plus nombreux à recourir à l'aide humanitaire et notamment aux "Resto du Cœur"), on peut rapprocher deux chiffres : la progression des pensions n'a été que de 5 % de 2000 à 2005, alors que les revenus des capitaux ont augmenté considérablement.

Le Président de la République, lors de son dernier interview relative au pouvoir d'achat, n'a pas évoqué la situation des 13 millions de retraités, comment imaginer notamment un développement des services à la personne tant attendu (plan Borloo) si les personnes âgées ne disposent pas de revenus suffisants pour rémunérer les services qui leur sont majoritairement destinés.

Dans les travaux du Haut commissariat aux solidarités actives présidé par M. Martin Hirsch, le sort des 870 000 personnes âgées (essentiellement des femmes) vivant sous le seuil de pauvreté (817 €) sont, à ce jour, insuffisamment pris en compte.

Ainsi le rapport du CNRPA de 2005 est toujours d'actualité ! "Contrairement à la situation du début du siècle dernier, le développement de la protection sociale collective et solidaire, plus particulièrement des régimes de retraites par répartition, a été l'un des facteurs déterminants de progrès pour que la vieillesse ne soit plus, comme naguère, synonyme de pauvreté. L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé n'aurait de sens pour les retraités d'aujourd'hui ou de demain que s'ils peuvent compter sur des ressources stables et pérennes pour bâtir leurs projets de vie.



## ***Fais donc gaffe à ta santé !***

L'habileté du pouvoir, sinon celle de Roselyne Bachelot, est-elle si grande que nous soyons si collectivement aveugles face à l'offensive –considérable !- actuellement menée contre la santé solidaire, contre la santé de chacun de nous ?

Au moment de clore cet article pour le bulletin retraités du SNEP, je prends connaissance, avec beaucoup de plaisir, du dossier concernant la santé, contenu dans le « Pour » N°130. Enfin !... Je vous y renvoie ; vous y trouverez beaucoup de choses instructives et que je n'ai pas dites...

- Le **système de santé américain est édifiant !** Voir ci-joint. C'est le plus inégalitaire, le plus coûteux, mais celui qui engrange le plus de profits financiers. C'est l'exemple à ne pas suivre est pourtant c'est celui vers lequel on nous conduit à marche forcée !
  - L'OMS (« organisation mondiale de la santé ») nous indique, dans un récent rapport, **que les « inégalités sociales tuent à grande échelle »**. « Réduire les inégalités en matière de santé est un impératif », préconise « la commission de l'OMS sur les déterminants sociaux en matière de santé » ; ainsi, 28 années d'espérance de vie séparent 2 enfants d'Écosse nés à 13 km de distance ! En France, entre ouvriers et cadres, l'espérance de vie varie de 7 ans ! L'organisme se prononce pour « un système de santé financé par l'argent public », « pour une assurance universelle obligatoire ». C'est pourtant ce système qui est le nôtre et qui est en ligne de mire par les marchands avec l'aide du pouvoir, au préjudice principal des plus défavorisés, aggravant ainsi les inégalités sociales mais aussi territoriales. Ils sont avides des 200 milliards que représente notre santé.
  - Les mutuelles sont-elles prêtes au conflit **contre le transfert d'un milliard d'euros de la Sécu** à leurs dépens (protocole signé le 28 juillet avec les mutuelles) ? Ce transfert aggraverait la situation de ceux qui renoncent aux soins parce qu'ils n'ont pas de mutuelle ; il entraînerait aussi, pour les mutualistes, une hausse des cotisations chiffrée à 6,5% (4 pour le transfert et 2,5 pour la CMU mise à leur charge). C'est un nouvel impôt touchant 70% des salariés ! Mais le président de la FNMF (« fédération nationale de la mutualité française », dont dépend la MGEN) exige...d'être « associé davantage à la gestion de l'assurance maladie »... ce que le gouvernement ne refuse pas, qui veut accroître la place des complémentaires de santé, mutualistes...et privées! Le transfert envisagé de la lunetterie et de la dentisterie aux complémentaires et aux assurances répondrait aux exigences d'AXA d'une substitution de l'assurance au régime obligatoire, mais pas aux intérêts de la majorité des assurés ! Elle constituerait une étape grave dans le processus de privatisation.
  - **L'offensive contre l'hôpital public**, baptisée « Hôpital 2007, puis 2012 (!) », est sans doute la dimension la plus grave de la mise en cause de la santé solidaire. C'est l'asphyxie de moyens et de personnels et la fermeture des établissements (notamment maternités) de proximité au profit des cliniques privées investies par les fonds de pensions. C'est aussi le « paiement à l'activité » ne laissant à l'hôpital que les pathologies les moins « rentables » et les malades les plus démunis, les plus délabrés par le manque de prévention pour leur santé. Ce sont les urgences sans les moyens matériels et humains nécessaires...Une « coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité » s'est mise en place. Elle **appelle les citoyens à s'impliquer** avec d'elle. Des reculs, partiels sont obtenus, mais reste le fonds : empêcher les « délégations de service public » aux cliniques privées visant à assécher les hôpitaux publics, notamment de proximité.
- Un « collectif contre les franchises médicales »** s'est constitué ; une pétition a recueilli beaucoup de signatures, dont la vôtre, je l'espère. Au-delà des multiples transferts de charges sur les malades, franchises et divers forfaits, (« les malades paient pour les malades ! » ; c'est cela la « responsabilité ! »), l'objectif n'est pas que comptable : il s'agit aussi et surtout de **dynamiser le système solidaire** (chacun paie selon ses revenus et reçoit selon ses besoins) au profit d'une couverture individuelle et assurantielle illusoire. Illusoire car la santé est inassurable individuellement ; nul n'est à l'abri d'un pépin qu'il ne pourra assumer seul, d'autant plus que les assurances écartent –ou surtaxent- les personnes à risques !...

• **Sécu : les ménages financent plus et les employeurs moins.** C'est ce que montre une étude de la DREES (« direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques »). 40% de la protection sociale est financée par les ménages et 36% par les entreprises ; c'est, depuis 1990, 9% de plus pour les uns et 8% de moins pour les autres, grâce notamment aux exemptions de cotisations sociales. Les impôts et taxes sont passés de 3,5% du financement à plus de 21% en 2006, notamment à cause de la CSG qui allège la part patronale. C'est pour la maladie que les ménages contribuent le plus au financement (55% contre 35% pour les entreprises et 10% pour les administrations publiques). C'est bien une réorientation, d'une individualisation assurantielle à l'américaine qui se met en place et que le projet de loi « patients, santé, territoires » présenté par Roselyne Bachelot au conseil des ministres du 24 septembre, vise à accélérer ! .... En prime, étatisation accrue et régionalisation des dépenses !...

• **La protection sociale : un investissement rentable.** On ne nous parle que de coûts insupportables et d'économies à réaliser, pour supprimer le « trou de la Sécu », qui est pourtant artificiellement créé : abattements de cotisations patronales et dettes de l'État notamment. Les déficits sont dus aussi à l'insuffisance de la prévention (3 % du coût de la santé !!) et aux maladies aggravées qui en résultent, à la marchandisation (trusts pharmaceutiques par exemple). Mais on ne nous parle pas de l'essentiel : l'importance d'une bonne protection sociale pour le bien-être, la cohésion sociale mais aussi pour l'emploi, la consommation, la productivité au travail, la recherche...

• **Un coût croissant, mais nécessaire et accessible.** Les besoins de santé croissent notamment avec la dépendance (faut-il ajouter à la Sécu un 5° risque ?) Parlons donc recettes et cotisations plutôt que transferts de charges ! Elles dépendent de la lutte contre le chômage, pour de meilleurs salaires, pour la formation, la recherche et le développement... Cependant, les profits pompent non seulement les salaires et les cotisations sociales, mais aussi les capacités d'autofinancement des entreprises et les recettes de l'État (paquet fiscal). Des retraités vivant plus longtemps, en bonne santé et actifs dans la société, c'est aussi de la valeur ajoutée, et non un simple coût.



Des recettes inévitablement, accrues mais **ciblées pour répondre aux besoins humains** et non aux profits. Ce ne sont ni le vieillissement, ni le progrès médical qui entraînent principalement le besoin de nouvelles recettes, mais les ALD (« affections de longue durée »). Elles sont dans le collimateur du gouvernement contraint à un recul (provisoire ?) par les protestations exprimées. C'est qu'elles représentent 60% des dépenses de santé, + 53% en 10 ans, 70% en 2015 ! Mais l'on ne dit pas que ce sont cancers et diabète, liés à l'environnement général et professionnel, qui expliquent cette croissance inquiétante. Alors ! Exigeons de meilleures conditions de travail, une éducation sanitaire (pour une meilleure hygiène de vie mais aussi pour une activité physique plus régulière !). Exigeons des investissements suffisants dans l'environnement, un suivi médical accompagné de dépistages plus nombreux et accessibles à tous... Bref ! un **investissement massif dans la prévention**.

Ne nous laissons donc pas emporter par les graves dérives actuelles, non pas contre le coût de la santé, mais contre sa couverture socialisée. Elles sont présentées comme inéluctables, voire profitables à chacun ; montrons-en les dangers et les alternatives.

Appuyons-nous sur le **constat fait par la Cour des comptes** elle-même, à la veille de la présentation du PLFSS (« projet de loi de finances de la Sécu » pour 2009) : les mesures d'économie supportées par les ménages et les diminutions de charges patronales sont inefficaces et socialement injustes !

**Accordons, dans nos préoccupations et dans nos luttes, la place que mérite notre santé, toute sa place.** Ce n'est encore pas suffisamment le cas pour le moment !

À suivre ! Notamment dans le débat et dans l'action commune.

### ***Exemple à ne pas suivre : les Américains malades de leur santé !***

En matière de santé et de protection sociale, les logiques d'individualisation, de privatisation, de concurrence, de régionalisation se renforcent partout autour de nous (voir « Pour » 130).

Mais, comme les Américains nous sont montrés en exemple et que notre système de santé est progressivement emporté vers le leur, il est instructif de voir ce qui s'y passe, d'inquiétant, et qui y provoque une montée de protestations !

Les États-Unis sont au 27° rang pour la mortalité infantile et au 23° pour l'espérance de vie et pourtant, aucun pays ne dépense autant pour sa santé : 16 % de son PIB, pourtant bien plus élevé que le nôtre par habitant alors que la France est classée en tête par l'OMS et consacre 10% de son PIB à la santé, sans doute pas assez cependant !

Comment cela se fait-il ? Et qu'est-ce qui nous attend si nous laissons faire ?

C'est l'assurance privée, concurrentielle, qui couvre 67% des Américains : plus chère pour les adhérents, notamment parce qu'aux prestations de soins plus coûteuses s'ajoutent les profits à réaliser pour les actionnaires. + 78% depuis 2001 !

Le gouvernement Bush voulant tourner le dos à l'interventionnisme refuse de fixer les prix des médicaments et la négociation a donc lieu au coup par coup entre les assurances et les trusts pharmaceutiques. Les médecins ne savent donc pas ce qui peut être remboursé à leurs patients quand ils font une ordonnance !...

Les études médicales étant très chères aux USA, les médecins y commencent leur carrière avec plus de 200 000 dollars de dettes à rembourser ; ils s'orientent donc vers les filières les plus rentables et multiplient les actes et les préconisations inutiles ! ...Les dépenses de santé par famille ont explosé : + 143% entre 2000 et 2006 alors que les salaires n'ont augmenté que de 19% !...

La concurrence internationale pousse par ailleurs les entreprises à réduire toujours plus la couverture maladie de leurs employés alors que la charge de travail augmente et que leur santé s'en ressent !

Dans le débat électoral actuel, cette question de la santé, qui mécontente plus de 80% des Américains, revient en force avec l'exigence d'une couverture plus socialisée, proposée par Bill Clinton en 1993 mais écartée. Hillary Clinton a repris cette orientation mais Obama s'en tient, pour le moment, à une couverture obligatoire pour les seuls mineurs. Quant à McCain, sa conception « libérale » exclue couverture obligatoire, surtout socialisée !...

Plus encourageant est ce qui se met en place concrètement et qui montre une prise de conscience croissante du problème : L'État du Massachusetts impose une assurance obligatoire à tous ses résidents ; l'AARP, l'association des retraités américains forte de 58 millions d'adhérents de plus de 50 ans demande aux candidats une « couverture santé de qualité, pour tous, à un coût raisonnable » ; c'est sensiblement différent de l'épargne-santé mise en place en 2003 et dont sont titulaires 12 millions de foyers, ayant ensuite à gérer ce capital en cas de problème de santé ; c'est aussi différent de la couverture santé limitée à 25 000 dollars et assurée aux plus de 65 ans et à ceux qui sont placés sous le seuil de pauvreté...Un coût plus élevé qu'en France pour une efficacité moindre...

Ce modèle n'est vraiment pas celui dont nous avons besoin !

Edouard VERNIER

### ***Le CNRPA s'inquiète : le 5e risque ?***

Le CNRPA adhère également au principe de la fixation d'un objectif de reconnaissance d'un droit universel d'un plan personnalisé de compensation pour l'autonomie tel que l'avait défini à la quasi-unanimité le conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Toutefois le CNRPA s'interroge sur le flou qui entoure l'allègement du reste à charge des personnes hébergées en EPHAD (Etablissement Hospitalier).

Le CNRPA ne retrouve pas enfin un financement qui se situe dans la stricte solidarité nationale mais plutôt une combinaison en pâte d'alouette : une alouette de financement public-un cheval de financement privé. Ce qui ne garantit pas l'avenir.

Le CNRPA entend assumer sa part de proposition pour un texte présenté comme "ayant vocation à évoluer en fonction de la concertation" et exige la présence de représentants dans les commissions ad hoc et sa consultation sur l'avant projet de loi.

## **ON NE NAIT PAS PROFESSEUR D'EPS... ON LE DEVIENT !**

Quand Jean MAILLET et Edouard VERNIER m'ont contacté pour participer au bureau académique du SNEP le 30 juin dernier, je n'ai pas hésité longtemps pour leur donner ma réponse positive. Parce que leur invitation amicale était dénuée d'arrière-pensées. J'étais certain de passer un bon moment en compagnie de collègues que j'ai côtoyés depuis les années 70 mais c'était aussi l'occasion de retrouver d'anciens étudiants qui se sont engagés dans l'action syndicale. Un pot de départ en retraite peut être la meilleure... et la pire des choses. Le SNEP a bien su faire les choses pour qu'il ne reste que de bons souvenirs ! Redoutant le moment des discours souvent trop élogieux, j'ai eu tout loisir en me rendant à Joué les Tours de trouver un fil rouge pour structurer le mieux possible ma réponse. C'est la mise en forme d'une improvisation que je vais essayer de reconstituer.

Mais au fait, comment devient-on professeur d'EPS ? C'est la question initiale.

Est-ce héréditaire ? On aurait alors, à la naissance, le gène de l'enseignement de l'EPS, qui se perpétuerait de génération en génération.

L'école est-elle déterminante ? L'excellence des cours d'EPS servirait de modèle déclencheur de vocations pour le métier.

Les centres de formations ne seraient là que pour consolider les gènes et les articuler avec la vocation...

Que Simonne de Beauvoir me pardonne de la plagier en affirmant qu'« on ne naît pas professeur d'EPS, on le devient ». C'est ce que vais essayer de montrer.

### **NE POUR FAIRE DU SPORT ET ENSEIGNER ?**

Ma famille n'était pas ce qu'on appelle une famille sportive. Mes souvenirs d'enfance ne fourmillent pas de parties de football endiablées sur la plage, de séances de natation ludiques ou de matches de volley-ball. Toutefois, mes années de jeune parisien m'ont fait découvrir le Vel d'hiv et les six jours cyclistes, ainsi que la boxe à la salle Wagram et le basket au gymnase Japy. Mais ma pratique physique se limitait à regarder les autres faire. En vacances le vélo et le foot avec les enfants des voisins de ma grand mère me donnaient l'occasion de bouger. Les années où nous allions à la mer ajoutaient un peu de diversité à mes loisirs.

L'école primaire de la rue St Maur, que j'ai fréquenté à partir de la 11<sup>ème</sup> (CP) était dépourvue d'installations sportives, les trottoirs et les caniveaux étaient notre terrain de jeu pour les parties de billes. Tourner autour des arbres n'était pas des plus passionnant. Pourtant la ville de Paris faisait bien les choses en mettant des professeurs d'EPS à la disposition des écoles. C'est ainsi que j'ai eu droit à mes premiers « cours de gym » un peu structurés, animés par un certain Jean DAROT (alors champion de France du lancer de disque, qui sera à l'origine de l'Etudiant Club Orléans).

Le lycée ARAGO, place de la Nation, où j'entre en sixième en 1957, m'a fait découvrir une nouvelle approche de l'EP. C'est avec le recul de l'enseignant préparant à l'écrit 1 du CAPEPS que j'ai pu resituer ce que j'avais vécu comme élève. Le professeur s'appelle Touchard, ancien sapeur pompier et international de gymnastique. Tenue bleue et rouge (maillot et short), en colonne « couvrée », nous nous livrons à la prise en main et à la mise en train. Marcher au pas autour du plateau stabilisé en chantant « je m'en vais revoir ma blonde, je m'en vais revoir ma mie... » ne laissent pas des souvenirs impérissables. Il y a également la séance de plein air. Rendez-vous par nos propres moyens au stade Poniatowski sur les boulevards extérieurs, le prof arrive avec son filet en chanvre goudronné contenant trois ou quatre ballons (tous en cuir comme il se doit). Foot, basket, hand, une fois les ballons distribués, les équipes faites, les matches peuvent commencer. Le basket se déroule sur un terrain en machefer, avec des planches de panier en mauvais état et en l'absence de filet accroché au cercle. L'enseignant ré-apparaît en fin de séance pour récupérer les ballons.

On ne peut pas dire que les 11 premières années de ma vie ont été décisives pour mon futur métier !

### **UN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ENTRE TRADITION ET MODERNITE**

J'entre en 5<sup>ème</sup> M (il existe les sections « modernes » et les « classiques ») au lycée Pothier d'Orléans en 1958. Les cours ont lieu à l'annexe, à l'emplacement de l'actuel lycée, mais les installations militaires sont encore très présentes. Elles nous fournissent salles de classes et salle d'EP (hauteur de plafond 3m, pas facile pour grimper à la corde). Mon professeur est un adepte de la « segmentaire », autrement dit de la gymnastique construite. Ancien lutteur, enthousiaste, grand fumeur de ninas, il a une conception personnelle de l'évaluation.

Beaucoup de petites épreuves, souvent par élimination. « Pont sur la tête », les potaches se mettent en position sur de rugueux tapis en coco, les plus faibles s'effondrent, « un quart de point ! » le verdict tombe, « pont sur les bras », ça commence à faire mal au cou, ceux qui s'arrêtent là ont « un demi



La séance de plein air (au stade Y. Guinle près de la Loire) démarre au lycée Pothier (rue J. d'Arc). Les « potaches » en rang par deux s'y rendent à pied sous la conduite de l'enseignant. Les annulations pour cause de mauvais temps sont nombreuses. Sur place c'est la distribution de ballons, et on joue.

Pour la natation, il faut attendre l'ouverture de la piscine en plein air du quai du Roi fin mai. Potence individuelle, apprentissage collectif en suspension à des câbles, c'est le travail des maîtres nageurs, en leçons particulières. Savoir nager permet de gagner des points au BEPC et au bac, mais on ne s'y entraîne pas en cours d'EPS.

Recadrés par les IO de 1959, les enseignants d'EPS du lycée, à la formation initiale très hétéroclite (méthodes française, naturelle, néo-suédoise) nous font subir la partie construite de la séance, alors que nous souhaitons jouer tout de suite avec un ballon. Pour pratiquer un sport de manière sérieuse, il y a l'A.S. et le club. C'est ce qui m'a permis de devenir basketteur.

Heureusement, de jeunes enseignants sportifs sont nommés dans l'établissement. Pratiquants de très bon niveau (basket, rugby, football, athlétisme), ils donnent une autre dimension à la pratique sportive. Les élèves qui pratiquent en club, et qui veulent faire le professorat d'EPS reçoivent des conseils, bénéficient de séances de préparation à P0 (épreuve d'entrée en formation à P1).

On mesure bien ici le rôle important joué par certains enseignants d'EPS pour aider les lycéens à construire leur projet professionnel. On peut être un bon pratiquant, mais deviendra-t-on un bon enseignant ?

### **LA QUALITE DE LA FORMATION INITIALE : D'HEUREUX CONCOURS DE CIRCONSTANCE**

Manquer l'entrée à la préparation à P1 (sur blessure) a été finalement une expérience enrichissante. Maître auxiliaire pendant 9 mois au CET St Jean de Braye, peu ou pas formé, sans installations, avec des élèves volontaires mais pas toujours disciplinés, j'ai touché du doigt l'exercice quotidien du métier. Ce qui m'a permis de filtrer les informations qui m'ont été données par la suite en formation initiale.

L'année suivante (1966-67) au CREPS de Dinard a été le déclencheur de beaucoup de choses :

- ❖ L'exigence d'un travail méthodique pour réussir au plan théorique et physique, qui passe par le sacrifice des temps de loisirs (dont les compétitions sportives),
- ❖ La découverte de la pédagogie pratique avec les enfants du primaire de la ville de Dinard,
- ❖ La rencontre avec des professeurs dévoués, connaissant leur métier et qui vous amènent au maximum de vos possibilités.

Dans l'équipe pédagogique, il y avait la star « Jean Leboulch », appelé monsieur Boumboum à cause de l'utilisation du tambourin en psychocinétique. Avec lui le dialogue ne durait pas bien longtemps, il supportait mal la contradiction. Les autres, les « sans grade » (Kerbrat, Daniel, Taponnier, Hardy, Essieux, Macé) se dépensaient sans compter pour nous enseigner l'anatomie ou nous préparer physiquement et psychologiquement aux épreuves du concours. Il est vrai que le directeur, Léon BINET, était un homme d'exception, tout comme la famille LEGER (Rose et Yann).

C'est ainsi que j'ai réussi à intégrer l'ENSEP dans les premiers, ce qui était loin d'être évident compte tenu de mes performances de lycéen. L'équipe pédagogique ne m'y est pas apparue « supérieure » et bien moins performante qu'à Dinard ! Heureusement qu'il y avait le département sports collectifs pour enrichir les contenus de formation.

Basketteur à l'ENSEP, conduisait tout naturellement à jouer le week-end au PUC. Avoir Mérand la semaine et le week-end permettait de mieux comprendre ses enseignements. Participer, comme étudiant aux premiers stages M. Baquet, faire son stage pédagogique de P2C au lycée de Corbeil-Essonnes ont été autant de chances d'enrichir mon « bagage pédagogique ».

L'ENSEP c'est aussi une activité syndicale étudiante dynamique, la première cotisation en 1967 ! Le SNEP était très implanté dans l'établissement et pas moins de 4 courants de pensée venaient pimenter les discussions, fortes et animées pendant mai 68.

Je mesure rétrospectivement combien l'existence d'une école normale (pas toujours supérieure, hélas) donnait à la formation une cohérence, favorisait le débat d'idées, préparait à l'exercice du métier pour peu que l'on assiste aux cours....

### **UN RETOUR AUX SOURCES**

Mon premier poste est l'occasion de revenir au lycée POTHIER, mais comme enseignant cette fois. Les IO de 1967 sont en vigueur, l'équipe pédagogique n'est pas homogène en terme de formation initiale (maître d'EPS, professeur adjoint, CE, MA, certifié). Incapable de dépasser la simple répartition des installations pour construire une programmation d'établissement, elle se divisera au moment de la mise en place des CAS.



Pour mieux vivre la situation de l'EPS placée sous tutelle Jeunesse et Sport depuis 1966 (avant : haut commissariat, secrétariat d'état sous la direction de M. Herzog elle a encore des liens avec le ministère de l'E.N.) je vais m'organiser dans quatre directions :

- ❖ La participation au secrétariat académique du SNEP comme responsable de la FPC (années 70) L'action menée pour développer la FPC dans l'académie a été exemplaire (voir mémoire INSEP 1981) au sens où elle illustre « l'effet Al Capone ». C'est à dire que Jeunesse et Sport finançait des stages qui étaient détournées des objectifs ministériels, cela permettait de construire une réponse pédagogique et militante aux plans de relance de l'EPS. Il est vrai que la succession de politiques comme Comiti, Mazeaud, Soisson, à la tête de Jeunesse et Sport, la gravité des coups portés à l'EPS incitaient à se battre et à militer.
- ❖ La formation universitaire avec un cursus de sciences de l'Education à Paris V.
- ❖ L'équipe d'animation de l'université d'été de l'AAEPS à Montpellier, avec Mérand, Marsenach, Roche, Portes, Férygnac, dans les années 80,
- ❖ La participation au jury du CAPEPS (écrits et oraux à Vichy)

## L'OUVERTURE UNIVERSITAIRE

Diplômé de l'INSEP en 1981, je regagne le lycée Pothier comme si rien ne s'était passé. A. Léon, mon patron de thèse (sujet : l'analyse psychopédagogique de la FPC de l'académie d'Orléans-Tours) toujours aussi exigeant, me conduit à en différer la soutenance. La création en 1982 d'un poste au SUAPS (service universitaire des APS) de l'université d'Orléans me permet d'intégrer, non sans difficultés, l'enseignement supérieur.

L'EPS, d'une manière générale, se trouve « boostée » par les premières années du septennat de F. Mitterrand, y compris dans les universités.

La création de l'agrégation externe d'EPS (1982), puis des concours internes (1989), vont donner du grain à moudre. Le SUAPS d'Orléans prend l'appellation de DAPSE (département des APSE) montrant ainsi son implication dans les actions de formation (y compris la préparation au tronc commun du brevet d'état).

La réouverture de la carte des filières de formation va être une opportunité pour Orléans.

Sollicitée au moment de la création du DEUG STAPS en 1975, l'université d'Orléans avait refusé de s'engager dans cette voie.

Quand Alain Hébrard, alors conseiller au ministère, me téléphone pour proposer d'ouvrir un DEUST AGAPS en 1990 et un DEUG STAPS en 1992, préfigurant la création d'une UFR, il ne fait qu'accélérer les choses. Le président de l'université, W. Marois, qu'il va recevoir dans les moments qui suivent notre conversation téléphonique, n'est plus à convaincre.

Le développement d'une filière STAPS, la formation des enseignants d'EPS sont inscrites dans le contrat de développement universitaire d'Orléans.

Depuis cette époque, l'université d'Orléans a tenu ses promesses en apportant un soutien constant aux demandes de créations de postes, aux projets de construction d'installations (sportives et pour les enseignements théoriques). Ce qui a permis de traverser les turbulences nées de la levée des capacités d'accueil à l'entrée en DEUG STAPS.

Construite autour de la filière éducation motricité et de la capacité à former des intervenants dans le domaine des APSE (y compris la préparation au CAPEPS), l'offre de formation en STAPS s'est diversifiée. Chez l'adolescent, la crise de croissance ne présente pas que des avantages. Il en est de même pour les établissements de formations et de recherche, qui ont tendance à se désintéresser de la préparation aux concours (exigeante car constituant une évaluation externe redoutable) pour se parer de formations aux appellations souvent « exotiques » dont on a du mal à quantifier les débouchés professionnels.

L'autre grande mutation des UFR STAPS a été de se doter d'un corps d'enseignants chercheurs. Revendiquant une spécificité de la recherche en STAPS qui l'exonèrerait de répondre aux critères d'évaluation des autres disciplines, le chercheur en STAPS une fois recruté semble taire son appartenance à la 74<sup>ème</sup> section. Comme l'obtention de la thèse ne garantit pas la compétence pédagogique, cela a une incidence sur les équipes de formation qui se réunissent peu et manquent d'homogénéité.

La coupure constatée entre les enseignants d'EPS des établissements scolaires et certaines structures universitaires de formation a des incidences sur le recrutement des étudiants en licence 1. On ne peut se contenter d'expliquer la baisse des effectifs (plus de 300 à Orléans ces dernières années) par la baisse du nombre de reçus au bac ou par la chute de la démographie.

Cette construction progressive des compétences à enseigner reposait à une époque sur une pyramide (un peu comme celle d'Herzog ou de de Coubertin) allant de la base (les établissements scolaires) au CAPEPS. Ce modèle est peut être dépassé. Mais il a produit des générations d'enseignants dont le système éducatif n'a pas à rougir.

Car pour conclure, et reprendre la proposition initiale, « on ne naît pas enseignant d'EPS, on le devient ».

C. Cathelineau. Professeur d'EPS.

## **IL PARAÎT QUE LES IMPÔTS BAISSENT !... MAIS L'IMPOSITION AUGMENTE !**

Vous venez sans doute, comme moi, de recevoir votre avis d'imposition concernant l'année 2007. Instructif !... Comme moi, vous avez sans doute constaté que vos prélèvements mensuels (si vous êtes mensualisés, ou bien votre imposition totale) faisaient un bond de **12,5 % !**

Alors vous vous êtes étonnés, comme moi : vous aviez bien noté les diverses hausses amputant votre budget et votre train de vie (carburant, santé, aliments...) mais, comme moi, vous n'aviez pas remarqué une hausse sensible de vos revenus. Comme moi, regardez donc de plus près : les pensions de mon couple ont progressé de 1104 euros en un an (+2 %, et non 12,5 % !) dont 36 %, soient 398 euros, me sont repris par l'impôt.

Mon taux d'imposition passe ainsi (alors que les autres éléments restent inchangés : dons, cotisations syndicales, CESU...) de 5,59 % à 6,16 %.

La loi de finances du 30 décembre 2005 a diminué le nombre de tranches du barème de l'impôt, les ramenant de 7 à 5, et a fixé les limites de ces tranches pour tenir compte de l'intégration dans ce barème de l'abattement de 20 % appliqué jusqu'alors à certains revenus.

Les limites des tranches ont été réévaluées de 1,3 % par la loi de finances pour 2008.

(*Barème officiel de l'impôt* : 4e tranche, comprise entre 25195 € et 67546 €).

Puisque les services publics sont mis à la diète, il faut alors légitimement penser que cette augmentation permet, notamment, à améliorer le train de vie amélioré du président, à augmenter des dépenses militaires et à payer le paquet fiscal, en faveur des plus riches qui peuvent ainsi mieux spéculer !

Les contribuables que nous sommes paient ainsi pour les profits !

### **NON A LA PRIVATISATION DE LA POSTE !**

Le courrier n'est pas et ne doit pas être une marchandise permettant aux financiers d'augmenter leurs profits ! Il faut au contraire améliorer l'accueil, l'efficacité, l'égalité.

Un appel à la consultation populaire a été lancé, dans l'unité, par plusieurs syndicats (sauf CFE-CGC) et des associations ; une grève unitaire est programmée pour le 23 septembre.

**Nous sommes concernés !** Par la garantie d'une distribution du courrier sur tout le territoire, au meilleur prix, avec égalité tarifaire et de distribution. Pour le service rendu aux personnes isolées. Pour le maintien de l'emploi public. Pour l'accès aux services bancaires accessibles à tous (pas de refus possible à un particulier pour l'ouverture d'un compte).

Les exemples récents (EDF, SNCF, France Telecom...) nous montrent que les promesses faites sur le maintien du service public malgré la privatisation, sont illusoire. Les services jugés non rentables se réduiraient et les suppressions de postes se multiplieraient. Jamais l'ouverture à la concurrence n'a amélioré le service public, accru l'égalité, ni réduit les coûts ; par contre, elle a toujours favorisé les profits spéculatifs...

Oui à un référendum ! Non aux profits des futurs actionnaires du courrier !

**RETRAITES** (*Extrait d'un article communiqué par Yann, "37,5 torchons ou 40 serviettes ?" de C. Danthony, maître de conférence de mathématiques à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon.*)

Un grand battage médiatique ne cesse actuellement d'opérer une comparaison entre le nombre d'annuités nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein, avec 37,5 dans le public et 40 dans le privé, et de déduire de ces deux chiffres que c'est inéquitable.

Le mot "annuité" correspond en fait à un nombre issu de calculs totalement différents dans les deux régimes. En gros :

**Dans le public**, le nombre d'annuités correspond au temps où l'on occupe effectivement un emploi, au prorata du temps de travail (ainsi, 1 an de travail à mi-temps donne une demi-annuité, 1 an à 80 % donne 0,8 annuité, etc.).

**Dans le privé**, c'est bien plus compliqué. Cela dépend d'abord des sommes perçues, on valide, pour chaque année civile, un nombre de trimestres correspondant au salaire soumis à cotisations dans l'année. C'est ainsi, pour prendre exemple, d'un cadre qui a travaillé 3 mois dans une année civile obtiendra une annuité entière (alors qu'un smicard qui a travaillé 3 mois n'obtiendra lui que 0,5 annuité. Est-ce bien équitable ?).

De même, un an de travail à mi-temps compte pour une annuité complète. On rajoute ensuite certaines périodes non travaillées : chômage (en partie), congé parental (sous conditions), etc.

A cela s'ajoutent des bonifications qui diffèrent totalement entre les deux régimes, dont la bonification pour enfant accordée aux mères (2 ans dans le privé, 1 dans le public).

Ce projet, qui se veut équitable, va revenir sur cette différence ? Détrompez-vous : s'il instaure une validation des périodes de congé parental, le projet supprime la bonification des femmes fonctionnaires, pour les enfants nés après le 1er janvier 2004 !

"Dans le privé il y a une bonification de 2 ans par enfant qui n'existe pas pour les fonctionnaires, c'est inéquitable". Supprimera-t-on la bonification des mamans du privé au nom de l'équité !

Voilà un exemple qui montre bien les limites de cette comparaison .

Puisque les médias se sont fait l'écho de certains avantages (oubliant les inconvénients) des femmes fonctionnaires mères de 3 enfants, prenons l'exemple d'une mère de 3 enfants qui décide de travailler 8 ans à mi-temps pour les élever :

- ◆ Si elle est dans le privé, elle aura une bonification de 6 annuités et les 8 ans à mi-temps compteront pour 8 annuités. Pour obtenir une retraite à taux plein (40 annuités), il lui faudra donc obtenir 40-8-6 soit 26 annuités supplémentaires.
- ◆ Si elle est fonctionnaire, la bonification sera de 3 annuités et les 8 ans à mi-temps compteront pour 4 annuités. Pour obtenir une retraite à taux plein (37,5 annuités), il lui faudra effectivement travailler 30,5 années à temps plein.

Est-ce bien équitable ?

D'autant plus que la notion de retraite "à taux plein" n'a strictement rien à voir entre les deux régimes et qu'on ne tient pas compte des retraites complémentaires du privé !

Cette stratégie de dresser le privé contre le public, sur la base d'une "idée simple" permet de faire passer au second plan certaines réalités comme les inégalités au sein du privé bien plus criantes qu'entre le privé et le public, et pour tous 41 annuités en 2012, 42 en 2020.

## **PENSION DE REVERSION**

Ci-contre la réponse du secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, au député Philippe BRIAND interpellé par une de nos collègues.  
Il faut poursuivre l'action ! Consultez le journal de juin des retraités, le modèle de lettre se trouve sur le site :

[ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/corpo/retraite/pension\\_reversion.pdf](ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/corpo/retraite/pension_reversion.pdf)

## **Prestation sociale d'aide ménagère : SUPPRESSION !**

\*Communique FSU\*  
Les Lilas 19 septembre 2008

La FSU condamne la décision gouvernementale de supprimer la prestation sociale d'Aide Ménagère à Domicile à compter du 1-01-2009. Cette

décision s'ajoute à la suppression déjà intervenue de l'aide à l'aménagement de domicile.

Par touches successives, l'Etat employeur se désengage de toute aide sociale en direction de ses anciens salariés à la retraite. En refusant toute décision visant à informer les retraités de leurs droits en matière d'action sociale, il s'appuie sur cette méconnaissance et la sous utilisation de l'existant pour justifier les suppressions.

Cette nouvelle suppression inadmissible, les besoins chez les retraités de la fonction publique comme dans l'ensemble de la société ne cessent de croître en matière de logement, d'aménagement de l'habitat pour l'adapter aux pertes de mobilité et d'aide à domicile.

La FSU et sa SFR (section fédérale des retraités) se félicite de la réaction unitaire de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires.

Pour les retraités cette suppression sera une raison supplémentaire de se mobiliser pour les manifestations du 16 octobre.

## **SERVICES PUBLICS**

L'appel "Le service public est notre richesse, mobilisons-nous !" lancé le 17 avril 2008 a recueilli 60000 signatures.

Vous pouvez consulter et signer sur le site :

<http://service-public-notre-richeesse.fr>

## LA RETRAITE

Une soirée de débat, à propos des retraites avec Claude PONTDEMER, directeur de la revue "Plein Temps", lors du séjour à Dinard.

La retraite constitue un enjeu de civilisation et au-delà des luttes sociales indispensables, la bataille des retraites doit être déployée dans toute sa dimension politique.

Un retraité ce n'est pas seulement un homme, une femme sans avenir ou un humain en fin de vie, c'est et ce sera de plus en plus un acteur de la vie sociale, économique, politique, culturelle indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de notre condition humaine.

L'allongement de l'espérance de vie ne rend pas incontournable l'augmentation des années de cotisation. Aucune réforme Balladur (1993), Fillon (2003), n'a amélioré la situation des retraités (voir N° 54 documentation française, retraite et société).

6 retraités sur 10 perçoivent une pension inférieure à celle à laquelle ils auraient pu prétendre sans la réforme, baisse moyenne de 6 %. Tant qu'on n'obligera pas le patronat à maintenir sans discrimination les salariés dans l'emploi jusqu'à 60 ans, retarder l'âge de la retraite ne fait que multiplier le nombre de salariés n'atteignant pas les droits à l'ouverture à taux plein.

Réformer le financement de la protection sociale est une nécessité. Cela sera moderne et efficace sitenant compte de la productivité du travail les taux de profits, les dividendes aux actionnaires, les enflures boursières sont mises à contribution.

Yvon ADAM



## *Antibes 2008, du 08/06 au 14/06*

Lorsqu'on arrive à Antibes par le TGV, on est accueilli par le soleil et la chanson des voix méridionales.

Le "Fort Carré" est un repère confortable pour trouver le C.R.E.P.S. Ses bastions élancés lui donnent un caractère étoilé qui surmonte bien le Fort. La petite valise roule bien sur le quai devant les gros bateaux, emblèmes d'une richesse insolente, indolente aussi car il n'y a pas de mouvement pour ces "résidences secondaires", l'activité marine y est très réduite.

Le C.R.E.P.S est bien fermé et son caractère militaire n'est pas contestable. A l'intérieur, une plaque rappelle les différentes fonctions historiques du centre. On est surpris de ne pas voir mentionnée de 1940 à 1942, la formation sous Vichy des "moniteurs" de la "zone libre". Nos anciens suivirent ici aussi, au lendemain de la guerre, une formation accélérée.

Il y eut aussi la Haute-Barde puis Chatenay-Malabry.

La cour, malgré la végétation méditerranéenne (bougainvilliers, palmiers...) est austère. On imagine les élèves, dominés par le Fort et son drapeau, recevant au matin les consignes de la journée !! Ce fut une époque de l'histoire de l'éducation physique entre les militaires et les médecins, entre Léo Lagrange, Marguerite Vienot du Front Populaire et Borotra, notre profession se frayant un long et difficile chemin dans lequel le S.N.E.P jouera un rôle prépondérant. Retraités aujourd'hui, militants toujours, nous nous retrouvons ici pour une semaine.

Dans la cour déserte Y. Adam attend les arrivants. On fait connaissance, ou on se retrouve, déjà, après Dinard ou Boulouris. Le soir, on construit un "programme" où chacun doit réaliser son "projet".

Dès le lundi matin, c'est une visite de la ville d'Antibes proposée par un guide passionné. Sur la place Charles de Gaulle, il déroule ses documents. On apprend que la ville, il y a 2500 ans, fut peuplée par les "Ligures", farouches défenseurs de leur cité face aux grecs, à Rome, à la Révolution Française et à Napoléon. On apprécie la cadre du "marché provençal". Bien des hommes célèbres honorent de leur mémoire les petites rues fleuries : Maréchal Masséna, Paul Arène, Jacques Prévert, Nicolas de Stahl au suicide mystérieux.

Au pied des tours "sarrazines", nous ne verrons pas le musée Picasso, hôte du château Grimaldi, en travaux. Il faudra revenir une autre année.

Avec ses 72 000 habitants, Antibes est plus peuplée que Cannes. Les "sautoirs de rue" permettent de communiquer en l'air d'une maison à l'autre. La ville eut son heure de gloire bien avant que Brigitte Bardot fasse de Saint-Tropez le rendez-vous à la mode de la Côte d'Azur. Pour se baigner, on contourne le stade où des coureurs à pied de tous âges s'éprouvent jour et nuit pour les "6 jours d'Antibes" sous le regard de "l'Homme de Fer", gigantesque poilu, sujet de controverse en 1940 avec les italiens.

Au cours des débats du soir, un élu régional nous trace un tableau plutôt sombre des réalités locales, c'est une ville surtout de retraités où beaucoup de logements sont vides (2000). Le littoral est de plus en plus privatisé et le chômage sévit malgré la création de Sophia Antipolis. Il y a un cruel manque de structures culturelles et sportives.

Les activités physiques sont adaptées aux capacités des participants : gymnastique douce, randonnées le long du littoral ou dans la montagne avec le circuit du Castellet à partir du village de Saint Jeannet.

Grace à la générosité des chauffeurs, on peut se déplacer à Biot, Vallauris, la fondation Maeght et Saint Paul de Vence. Notre seul contact avec les sportifs du C.R.E.P.S organisé par le directeur est l'entraînement du pôle trampoline. Le directeur du C.R.E.P.S très disponible pour nous, explique un soir que l'établissement n'est pas menacé de fermeture dans l'immédiat, la région se substituant éventuellement à l'Etat pour le conserver.

Une évocation des "stages Maurice Baquet", permet à Y. Adam de rappeler combien cette "aventure" avec la F.S.G.T a permis au S.N.E.P d'avoir des arguments pour défendre et faire évoluer la profession. Des livres circulent :

Basket Ball, Robert Mérand, "un regard neuf sur l'activité de l'enfant" ;

Une histoire syndicale de l'Éducation Physique par Guilhem Veziers ;

Le Rugby de l'enfant, A. Quilis – A. Roux ;

Les stages Maurice Baquet, genèse du sport de l'enfant ;

Quelques numéros de la revue Contre-pied de EPS et Société, etc.

La journée à l'île de Saint Honorat et son monastère fortifié a laissé un bon souvenir à tous, y compris à Yvon dont le genou a mesuré les durs piquants d'un oursin indélicat.

La soirée de la " guinguette" et notre invité local autour du barbecue a été un grand moment de nostalgie de la Redoute de Gravelle !!! Lagisquet et son "démonstrateur ont revécu le temps d'un soir.

Après un bilan très positif où l'on regrette, une fois de plus, l'absence de contacts avec des professeurs en exercice de la région, syndiqués ou non, la dernière soirée est particulièrement réussie. On se retrouve au milieu des musiciens et des danseurs d'une association pour célébrer les feux de la Saint Jean. Cette fête populaire convient parfaitement aux derniers moments d'un regroupement convivial que nous avons recherché.

Raymond DELIGNY

## LES SEJOURS ÉTÉ AUTOMNE 2008

D'après les premières évaluations des rencontres qui ont eu lieu à :

- ❖ Antibes (9 / 15 juin)
- ❖ Guadeloupe (7 / 13 juin)
- ❖ Dinard (1 / 9 septembre)
- ❖ Chalès (15 / 19 septembre)

On constate que ces rassemblements suscitent, après 4 ans d'existence (2005 = 20 inscrits, 2008 = 92 inscrits) autant d'intérêt.

Chaque séjour a son "histoire" et sa coloration propre. Variété des lieux, des activités, de la particularité des personnes, mais tous reflètent chez les participants des satisfactions semblables : celle de sortir de son isolement (certains on perdu le contact avec leurs collègues actifs ou retraités), de retrouver le goût de la pratique d'activités physiques depuis longtemps abandonnée, d'avoir des discussions informelles ou programmées permettant de développer des réflexions plus ouvertes, de découvrir une région sur le plan géographique, social, économique (exemple : la Sologne), offrant ainsi des contextes culturels très variés et stimulants.

Les retombées concrètes, dans la vie d'engagement de chacun, seront bien sûr le gage de l'utilité d'avoir eu l'idée en 2004 (merci à Yvon ADAM) de mettre en place une telle "aventure". Des témoignages personnels suivront dans nos prochains bulletins, en attendant le dernier séjour de l'année en Corse (Porticcio, 27 septembre / 12 octobre).

Les perspectives pour 2009 sont à l'étude. Plusieurs collègues travaillent pour proposer de nouveaux projets (Vichy, St Jean de Luz...).

Nous continuons de solliciter tous ceux qui dans leur académie pourraient organiser une rencontre du type de ces séjours et leur demandons de se manifester. Le "national" leur apportera toute l'aide nécessaire.

Suzanne FORGET, 20/09/2008.





## **SYNDICALISATION**

Alors que les départs à la retraite augmentent, la syndicalisation des retraités reste en-deça de l'intérêt que porte le SNEP aux questions qu'ils se posent et à leurs revendications.

Cependant à cette rentrée celle-ci semble reprendre au rythme des années antérieures. 144 collègues sont syndiqués contre 107 à la même date en 2007, dont 15 nouveaux retraités (comme en 2007...).

Nous passerons le cap des 1000 syndiqués (966 en 2007/2008), n'en doutons pas !

Car dans la bataille d'idées, de convergences, des luttes pour les services publics, la santé, la retraite, la fonction publique, etc. se syndiquer, c'est résister avec les actifs au démantèlement de toutes les conquêtes sociales, des solidarités au profit de la financiarisation de tous les actes de la vie.

### **Barème des cotisations et prélèvement automatique.**

La cotisation des retraités représente environ 40 % de celle des actifs.

Si vous êtes nouveau ou nouvelle retraité(e) en prélèvement automatique, informez sans attendre la responsable de la syndicalisation de votre département du montant de votre nouvelle cotisation qui découle du montant de votre pension que vous êtes seul(e) à connaître.

Pour tout contact, renseignement, pour aider à la syndicalisation de ceux qui partent à la retraite en 2008 et qui hésitent ou s'interrogent, nous communiquons la liste des correspondants retraités.

### ***Correspondants retraités SNEP***

AIX: Michel CRÉMONÉSI : [michelcremonesi@aol.com](mailto:michelcremonesi@aol.com)

AMIENS : Yann LEQUEUX : [ylegx@wanadoo.fr](mailto:ylegx@wanadoo.fr)

BESANÇON : Pierre ROBINET : [f.p.robinet@wanadoo.fr](mailto:f.p.robinet@wanadoo.fr)

BORDEAUX : Jean-Charles PERDUCAT : [cousseau.helene@wanadoo.fr](mailto:cousseau.helene@wanadoo.fr)

CAEN : Daniel LEROY : [jeaninedaniel.leroy@orange.fr](mailto:jeaninedaniel.leroy@orange.fr)

CLERMONT : Victor KOWALYK : [victor.noelle.kowalyk@orange.fr](mailto:victor.noelle.kowalyk@orange.fr)

CORSE : Josette PENOT

CRÉTEIL : Annie PERFETTINI : [annie.perfettini@laposte.net](mailto:annie.perfettini@laposte.net)

DIJON : Frédéric NOVEL ?

GRENOBLE : Michèle BUCLON : [michèle.buclon@orange.fr](mailto:michèle.buclon@orange.fr)

LILLE : Denise HOUDAS : [denisehoudas@orange.fr](mailto:denisehoudas@orange.fr)

LIMOGES : Gérard WERMELINGER : [wermelinger@wanadoo.fr](mailto:wermelinger@wanadoo.fr)

LYON : Andrée ZELEZ : [andree.zelez@wanadoo.fr](mailto:andree.zelez@wanadoo.fr)

MONTPELLIER : Michèle VANDELDELDE : [michele.vandevelde@free.fr](mailto:michele.vandevelde@free.fr)

NANCY : Michel LOREAU : [michel.loreau783@wanadoo.fr](mailto:michel.loreau783@wanadoo.fr); ou Roberto ERNESTI :  
roberto.ernesti@wanadoo.fr

NANTES : Loïc GIRARD [loicgirard@wanadoo.fr](mailto:loicgirard@wanadoo.fr)

NICE : Jacques SILHOL [jacksil@tiscali.fr](mailto:jacksil@tiscali.fr)

ORLÉANS : Édouard VERNIER [edouard.vernier@wanadoo.fr](mailto:edouard.vernier@wanadoo.fr)

PARIS : Louise GAVARY [louise.gavary@snepfsu.net](mailto:louise.gavary@snepfsu.net)

POITIERS : Michelle MAUVILLAIN [mauvillain@wanadoo.fr](mailto:mauvillain@wanadoo.fr)

REIMS : Benoit HUBERT [benoit.hubert@snepfsu.net](mailto:benoit.hubert@snepfsu.net)

RENNES : Jean-Louis MOREAU [moreau.jlf@wanadoo.fr](mailto:moreau.jlf@wanadoo.fr); Colette BOCHER [colette-bocher@wanadoo.fr](mailto:colette-bocher@wanadoo.fr)

RÉUNION : Jacques PÉNITOT [jacques.penitot@orange.fr](mailto:jacques.penitot@orange.fr)

ROUEN : Béatrice LAMAZOUADE ?

STRASBOURG : Michèle BAFFALIO [baffa@laposte.net](mailto:baffa@laposte.net) & Élisabeth POGGI [poggi@peoplepc.fr](mailto:poggi@peoplepc.fr)

TOULOUSE : Denise DESAIGLE [denise.desaigle@laposte.net](mailto:denise.desaigle@laposte.net)

VERSAILLES : Jacques RIGOLLET [jacques.rigolet@wanadoo.fr](mailto:jacques.rigolet@wanadoo.fr)

GUADELOUPE : Fernand PANSIOT VILLON